

2MCH HOLDING
Société Civile
Capital social : 352.950 €uros
Siège social : 30, Avenue Saint Jérôme
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 951 499 490

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 5 août,

A 15,00 heures,

Les associés de la société 2MCH HOLDING, société civile au capital social de 352.950 €uros, se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

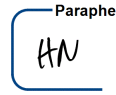
- La société HOLDING GT CROS, à concurrence de..... 247.050 parts
- La société MATIS, à concurrence de..... 52.950 parts
- La société NOMA, à concurrence de..... 52.950 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

DS


Paraphe


Paraphe


L'Assemblée est présidée par la société HOLDING GT CROS représentée par Mr Ganaël CROS, Gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts en cas de réalisation de la cession des parts de la société MATIS INVEST à la société HOLDING GT CROS,
- Agrément Nantissement de Parts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
GL

Paraphe
ML

Paraphe
HN

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession des 52.950 parts détenues par la société MATIS INVEST dans le capital de la société 2MCH HOLDING, au bénéfice de la société HOLDING GT CROS décide, sous réserve de sa réalisation, de modifier comme suit l'article 7 des statuts.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE (352.950) Euros.

Il est divisé en 352.950 parts de 1 euro chacune, lesquelles sont attribuées à :

- La société HOLDING GT CROS, à concurrence de..... 300.000 parts
- La société NOMA, à concurrence de..... 52.950 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social ... 352.950 parts

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

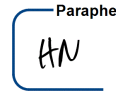
L'assemblée générale déclare agréer le nantissement projeté des 52950 parts évoquées dans la résolution précédente dont la société HOLDING GT CROS deviendra propriétaire dans la société, en garantie du remboursement du paiement à échéance de la somme de 375.000 euros due par la société HOLDING GT CROS à la société MATIS INVEST ainsi que l'éventuel acquéreur des parts ainsi nantis au cas où le gage constitué viendrait à être réalisé, en se réservant toutefois la faculté de racheter par priorité et au prix qui en sera fixé en justice les titres mis en vente, en vue de réduire son capital.

La réalisation du projet de nantissement devra être signifié à la société dans les formes de l'article 1690 du code civil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DS


Paraphe


Paraphe


TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérante ou au porteur d'une copie des présentes pour effectuer les formalités attachées aux résolutions précédentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Les associés sont convenus de signer électroniquement le présent Procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chaque associé s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés tous soussignés.

La société HOLDING GT CROS
Mr Ganaël CROS

DocuSigned by:

B27C2A6ED3864AB...

La société MATIS INVEST
Mr Christopher MAILLACH

Signé par :

652DBEB8A8084E1...

La société NOMA
Mr Nans HAFSAOUI

Signé par :

09EDB890E70C43D...

